

Conditions Générales de Prestation de Services

Article 1. Acceptation des conditions générales de prestation de services

Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services régissent les activités de graphothérapie, d'orthopédagogie et d'accompagnement pédagogique dispensées par La mine qui pétille. Pour l'application des présentes, il est convenu que les personnes ayant participé à une séance seront alors dénommées « L'apprenant », les personnes accompagnant un apprenant mineur « L'accompagnant ».

La mine qui pétille peut modifier à tout moment ses conditions générales de vente. Elles sont soumises au droit français applicable en vigueur.

Article 2 – Fonctionnement des consultations, retard et annulation

La professionnelle s'engage à rencontrer l'apprenant aux dates et heures convenues, après validation du rendez-vous. L'apprenant et son accompagnant, ainsi que la professionnelle s'engagent donc mutuellement à être présents et disponibles à la date et à l'heure du rendez-vous. En cas de retard en début de séance sur l'horaire fixé, du fait de l'apprenant et de son accompagnant, la professionnelle tentera de contacter ces derniers jusqu'à 10 minutes après le début initialement prévu. La séance pourra alors se faire mais sans rattrapage du temps perdu. Au-delà de 15 minutes de retard, le rendez-vous sera considéré comme manqué.

L'accompagnant est tenu de venir chercher l'apprenant en fin de séance à l'heure prévue. En cas de retard sur cet horaire, cela pourra entraîner une majoration du prix de la séance, à raison de 10€ par tranche de 10 minutes de retard.

En cas d'impossibilité d'assurer le rendez-vous à l'heure qu'ils ont choisie, l'apprenant ou l'accompagnant doivent avertir de l'annulation du rendez-vous 48h minimum à l'avance, afin d'obtenir un nouveau rendez-vous. Dans le cas d'un délai inférieur à 48h ou en l'absence d'un message d'avertissement, le rendez-vous manqué est considéré comme dû. L'annulation d'une séance est possible par deux moyens : en adressant un courriel à mathilde@laminequipetille.fr ou un SMS au 06.56.84.86.55. Si cette annulation est effectuée plus de 48 heures à l'avance, la séance sera reprogrammée à un autre créneau horaire suivant les disponibilités de l'apprenant et de la professionnelle. Si la professionnelle ne peut pas assurer le rendez-vous, l'apprenant se verra proposer un nouveau créneau horaire pour effectuer sa séance.

Article 3 – Paiement

Le prix de la prestation est fixé par la professionnelle.

En graphothérapie : 115€ pour le bilan à partir de janvier de CP, 95€ pour le bilan en GS et début CP, 40€ la séance

En orthopédagogie : 80€ pour le premier entretien, 50€ pour toutes les séances suivantes

Inclus dans les tarifs en graphothérapie et orthopédagogie: temps de rédaction des documents, préparation des séances et matériel, temps d'échange par téléphone ou visioconférence avec les partenaires, participation à une équipe éducative ou ESS si nécessaire (hors frais de déplacement). Toute réunion supplémentaire sera facturée au prix des séances de graphothérapie ou d'orthopédagogie.

Pour ces deux types de prestation, graphothérapie et orthopédagogie, un acompte de 50€ sera demandé à la réservation du bilan/premier entretien. La confirmation du premier rdv se fera à réception de cet acompte.

En accompagnement pédagogique : 30€ la séance

Toute autre prestation fera l'objet d'un devis.

Le paiement de la séance s'effectue à l'issue de celle-ci, par chèque, en espèce ou par virement instantané. Le paiement par virement doit être effectué le jour de la séance. En l'absence de réception du paiement, la séance suivante ne pourra pas avoir lieu. Une facture vous sera envoyée pour chaque séance.

Lors de la prise de rendez-vous pour un bilan en graphothérapie ou un premier entretien en orthopédagogie, un acompte de 50€ sera à régler dans les 48h suivant la prise de rendez-vous, sa réception vaudra validation du rendez-vous. En cas d'annulation ou de non présentation au rendez-vous, cet acompte ne sera pas restitué. En cas de force majeure, la professionnelle doit être informée et un autre créneau pourra être défini. Lors du premier rendez-vous, un chèque de la valeur d'une séance vous sera demandé. Celui-ci sera encaissé en cas d'annulation d'une séance moins de 48h à l'avance, ou à la dernière séance au titre du paiement de celle-ci.

Article 4 – Données personnelles

Les informations recueillies vous concernant sont destinées à La mine qui pétille pour la gestion de la réservation et des séances. Conformément à l'article 34 de la Loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit individuel d'accès de modification, de rectification et de suppression des informations personnelles vous concernant, droit qui pourra être exercé en adressant un courriel à mathilde@laminequipetille.fr

Article 5 – Confidentialité

La professionnelle s'engage à garder confidentielles toutes les informations relatives à l'apprenant et à sa famille. Les informations ne seront partagées avec d'autres professionnels qu'avec le consentement écrit du client. Aucune information personnelle ne peut et ne pourra être cédée à un tiers ou utilisée à des fins non prévues avec l'apprenant et l'accompagnant.

Article 6 – Droits et devoirs des parties

Droit de la professionnelle : La professionnelle a le droit de recevoir les paiements selon les modalités convenues et d'adapter les méthodes en fonction des besoins de l'apprenant.

Devoirs de la professionnelle : La professionnelle s'engage à fournir des services de qualité et à respecter la confidentialité des informations concernant l'apprenant.

Droits de l'apprenant et de l'accompagnant : L'apprenant a le droit de recevoir des services conformes aux standards professionnels, de modifier ou d'annuler un rendez-vous selon les conditions stipulées précédemment.

Devoirs de l'apprenant et de l'accompagnant : L'apprenant et l'accompagnant s'engagent à respecter les horaires des séances, à assurer leur présence et à effectuer les paiements dans les délais convenus.

Respect et politesse : Les deux parties s'engagent à adopter un comportement respectueux et poli tout au long de la collaboration. Le respect mutuel est essentiel pour créer un environnement de travail bienveillant et constructif.

Article 7 – Modifications

La mine qui pétille se réserve le droit de modifier ses conditions générales sans préavis ni délais. En cas de modification, un document mis à jour vous sera remis par mail, associé à la facture suivant la modification.

Article 8 – Médiation de la consommation

Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou mail) datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci-dessous, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation. Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, La mine qui pétille a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : MEDIATION CONSOMMATION DEVELOPPEMENT (MED CONSO DEV). En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur le site : <https://www.medconsodev.eu> ou par voie postale en écrivant à : Médiation Consommation Développement (Med Conso Dev) -Centre d'Affaires Stéphanois SAS, Immeuble L'horizon – Esplanade de France - 3 rue J Constant Milleret – 42000 Saint-Etienne